PRÉVISIONS FINANCIÈRES

N.B. Les documents du Conseil sont de nature délibérative et, conformément à la Politique de transparence du GPE, ne sont pas considérés comme des documents publics tant que le Conseil ne les a pas examinés en réunion. Il est entendu que les groupes constitutifs distribueront, à des fins de consultation, les documents du Conseil à leurs membres avant la réunion du Conseil.

Recommandé par : Le Comité des finances et du risque :

Délibérations du Comité :

Allocation maximale par pays supplémentaire (point de décision)

Le Comité a appuyé la proposition d'augmenter le report et le plafond et de réactiver l'allocation maximale pour la République du Congo. Il a noté que les recommandations sont conformes à l'approche actuelle d'une allocation fondée sur les besoins, adoptée par le Conseil, et à ses débats concernant le relèvement du plafond si les ressources disponibles le permettent. Il a en outre noté que cette approche minimise les coûts de transaction en raison du faible nombre de pays concernés. Le FRC a également noté que, bien que ces recommandations n'aient pas d'incidence sur le plan stratégique ou la reconstitution des ressources à venir, les questions qu'elles soulèvent au sujet de l'utilisation opportune des ressources sont importantes dans le contexte de la préparation du prochain plan stratégique, notamment des éventuelles révisions du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, en particulier en ce qui concerne l'admissibilité et l'allocation.

Orientations relatives aux liquidités (information)

Le Comité est convenu que, pour assurer un niveau optimal de liquidités pour le Fonds du GPE, l'objectif devrait être de maintenir un niveau de liquidité annuel moyen correspondant à une fourchette de 9 à 12 mois des décaissements prévus de ce fonds. Le Secrétariat s'est efforcé d'intégrer les modifications demandées par le FRC dans les orientations reproduites à l'annexe 7.

Risque de change (information)

Le FRC a pris note de la situation et l'étude sur la couverture de change réalisée avant la réunion du Conseil de décembre n'a pas abouti à une solution viable. Le FRC a demandé au Secrétariat de

continuer d'étudier la question avec l'Administrateur fiduciaire, pour voir si d'autres options sont possibles.

KIX/ASA (information)
Le FRC a noté que des fonds avaient été provisoirement réservés en vue de l'expansion des mécanismes KIX/ASA et s'est demandé s'ils étaient nécessaires au vu de leur utilisation actuellement anticipée. Il a noté qu'il incombe au SIC de formuler des recommandations sur l'utilisation de ces fonds en fonction de l'avancement de la mise en œuvre et de la demande, et que le FRC réexaminera ces questions à sa réunion d'octobre.

1. OBJET

1.1 Les prévisions financières ont pour objet de fournir au Conseil des informations suffisantes sur la situation financière anticipée du GPE. Ces informations sont cruciales pour que le Conseil puisse décider de la façon d'allouer ses ressources financières à l'appui de la mise en œuvre des objectifs stratégiques du GPE.

1.2 Le présent document porte sur les questions essentielles suivantes :

- Pour décision
 - Propositions visant à accroître l'utilisation des ressources du GPE au cours de la période actuelle de reconstitution des ressources
- Pour Information
 - Prévisions financières semestrielles standard et annexes y afférentes (annexes 1 à 6)
 - Points sur la couverture de change et les allocations de financements en euros. Les modifications apportées à la stratégie d'investissement pour les fonds détenus par le Fonds du GPE sont abordées dans l'ordre du jour par consentement (Annexe 3 du document BOD/2019/06-DOC 02)
 - Proposition au FRC en vue d'un accord sur des orientations concernant les niveaux de liquidité du Fonds du GPE (annexe 7)

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

BOD/2019/06-XX – <u>Allocation maximale par pays supplémentaire</u> : Le Conseil d'administration, reconnaissant la nécessité de maximiser le financement de la mise en œuvre du plan GPE2020 et de répondre aux besoins des partenaires :

1. Porte de 20 à 25 % le report non financé utilisé pour calculer les ressources totales disponibles aux fins d'allocation.
2. Autorise les pays qui sont actuellement assujettis au plafonnement des allocations à 100 millions de dollars à présenter une requête pouvant atteindre 125 millions de dollars, soit à titre de nouvelle allocation de financement, soit à titre de financement supplémentaire venant compléter une allocation déjà approuvée pour la période 2018-2020.
3. Approuve une allocation maximale par pays de 10,7 millions de dollars, pour permettre à la République du Congo de présenter une requête de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation.
4. Décide que les allocations susmentionnées resteront valables jusqu'au dernier cycle de requêtes de 2020, sauf si le Conseil en décide autrement, et seront soumises aux prérequis du modèle de financement du GPE.

3. CONTEXTE

3.1 Les prévisions sont une projection d'événements futurs, et elles sont donc susceptibles d'être modifiées.

3.2 La situation financière du GPE est globalement stable, avec des augmentations modestes des ressources disponibles anticipées grâce aux annonces de contributions et aux contributions supplémentaires de l'Allemagne et du Danemark respectivement (annoncées lors de la réunion du Conseil de Dublin) et à un financement ciblé du Japon.

3.3 Les approbations de financements augmentent rapidement, avec plus de 400 millions de dollars de financements approuvés au cours des six derniers mois. Cela dit, bien que le volume et le nombre des approbations augmentent sensiblement, on observe un report croissant jusqu'en 2020 d'une part appréciable des requêtes en attente. Les périodes de mise en œuvre s'étendant en moyenne sur au moins quatre ans, d'importants décaissements seront donc reportés jusqu'à la prochaine période de reconstitution des ressources. En supposant que le niveau des ressources mobilisées reste égal ou supérieur à ce qu'il est actuellement, le Conseil devrait envisager d'augmenter l'allocation maximale pour les pays qui peuvent solliciter de tels fonds au cours de la période de reconstitution des

ressources 2018-2020 (voir annexe A). Le GPE témoignerait ainsi de sa capacité à absorber des contributions supplémentaires des bailleurs et à accélérer les progrès dans la mise en œuvre du plan GPE2020. Les modalités d'allocation des fonds aux pays, les mécanismes utilisés et leur efficience et leur efficacité sont des considérations importantes. Certaines d'entre elles sont abordées par l'Étude pour un partenariat efficace, mais devront également être examinées lors de l'élaboration du prochain plan stratégique.

3.4 Le Secrétariat recommande que le Conseil autorise une augmentation du report[1] de 20 à 25 % de la valeur des allocations de financements. Associée aux ressources existantes anticipées, cette augmentation pourrait fournir au GPE les ressources nécessaires pour porter le plafond de l'ESPIG de 100 à 125 millions de dollars pour un maximum de sept pays. L'augmentation du plafond en fonction des fonds supplémentaires disponibles est un principe accepté du Conseil et est conforme à l'approche d'allocation fondée sur les besoins du GPE. En limitant l'augmentation du plafond à sept pays, les coûts de transaction seront limités tout en maximisant le décaissement rapide des ressources. La modification du report présente peu de risques pour le GPE, compte tenu des prévisions financières et de l'hypothèse selon laquelle il continuera de fonctionner à des niveaux proches des niveaux actuels après 2020. Ces modifications du report et du plafond sont sans incidence sur la faculté du GPE de réviser son Cadre de mobilisation et d'allocation de financements, ce qui sera une considération importante lors de l'élaboration du prochain Plan stratégique.

3.5 Il est également proposé de recommander la réactivation de l'allocation maximale pour la République du Congo (Brazzaville). Bien qu'admissible lors de la précédente période de reconstitution des ressources, le pays n'a pas pu accéder à son allocation. Lorsque l'admissibilité a été convenue pour 2018-2020, la République du Congo n'était plus admissible sur la base du RNB par habitant, et aucune allocation n'a donc été mise à sa disposition. Peu de temps après, le pays a été classé dans la catégorie des pays fragiles et répondrait donc aujourd'hui aux critères d'admissibilité. Il a sollicité une allocation et, en tant que partenaire existant, dispose déjà d'un responsable-pays. Le travail supplémentaire lié à un ESPIG a par ailleurs déjà été pris en compte dans le plan de travail du Secrétariat. Compte tenu de ces facteurs et de la disponibilité prévue des fonds, le Secrétariat recommande que l'allocation initiale de 10,7 millions de dollars soit réactivée.

[1] Le report permet au GPE de procéder à des allocations au cours de la présente période de reconstitution des ressources en supposant que les fonds devant être décaissés ne seront nécessaires qu'au cours de la prochaine période de reconstitution et pourront donc être partiellement financés par les futures contributions et annonces de contributions. Cette approche permet au GPE d'augmenter la valeur des allocations et des décaissements et de maintenir un niveau de liquidité relativement faible dans le Fonds du GPE.

3.6 La situation financière du GPE reste vulnérable à toute appréciation significative du dollar américain sur la période 2018-2020, cette devise étant restée forte mais stable au cours des six derniers mois. Pendant cette période, le Secrétariat du GPE, travaillant en étroite collaboration avec l'Administrateur fiduciaire, a informé tous les contributeurs de la possibilité de modifier leurs accords de contribution afin de faciliter une solution de couverture de change (voir le document BOD/2018/06/DOC 08 de la réunion du Conseil de juin). Toutefois, d'après les renseignements fournis par les contributeurs, il est peu probable que les conditions favorables à une solution de couverture soient réunies à ce stade. Le GPE devrait donc continuer d'encourager l'allocation de financements en euros et les contributeurs devraient envisager de verser leurs contributions en dollars américains[2]. Conformément au souhait du FRC, le Secrétariat continuera de collaborer avec l'Administrateur fiduciaire sur les autres solutions possibles pour gérer l'exposition du GPE.

3.7 À la suite de l'approbation du Conseil, en juin 2018, l'euro a été adopté comme deuxième monnaie de référence du Fonds du GPE et peut dorénavant être utilisé lors de l'approbation des allocations ainsi que de l'engagement et du décaissement des fonds. L'approbation par le Conseil d'une allocation de 32,6 millions d'euros pour le Sénégal est la première de ce type.

3.8 Un nombre croissant de bailleurs de fonds demandent des preuves que leur contribution au GPE n'est pas versée avant qu'elle ne soit nécessaire. En raison de sa politique qui consiste à engager les fonds sous forme de versements annuels plutôt que de versements complets ou pluriannuels, le GPE a un niveau de trésorerie relativement faible par rapport aux autres fonds et ses liquidités sont souvent inférieures aux fonds non décaissés des financements approuvés. Pour fournir aux bailleurs une plus grande précision sur le niveau de trésorerie acceptable en veillant à ce que les liquidités soient adéquates (c'est-à-dire, ni trop faibles ni trop élevées), le FRC a accepté la proposition du Secrétariat visant à ce qu'il élabore des orientations sur les niveaux de trésorerie et leur gestion optimale. Ces orientations sont reproduites à l'annexe 7 et, contrairement aux politiques, ne nécessitent pas de décision du Conseil.

3.9 Le Secrétariat note que sur la base des Lignes directrices générales relatives aux financements, le Conseil sera en mesure d'approuver toutes les propositions recommandées par le Comité des financements et performances pour approbation au titre des deux prochains cycles de financement. Les calculs fondés sur les Lignes directrices générales sont présentés dans l'Annexe 3.

[2] Outre les États-Unis et les fondations privées, les Pays-Bas, les Émirats arabes unis, le Japon et la Corée versent leurs contributions en dollars américains.

4. ANNEXES

Les annexes suivantes sont incluses dans le présent document :

Annexe A – Contexte et informations complémentaires

Annexe 1 – Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays

Annexe 2 – Prévisions relatives aux ressources disponibles

Annexe 3 – Prévisions aux fins d'approbation des financements pour la mise en œuvre des programmes

Annexe 4 – État des annonces de contributions et contributions de la troisième reconstitution des ressources

Annexe 5 – État actuel du portefeuille de financements

Annexe 6 – Notes explicatives et hypothèses concernant les prévisions relatives aux ressources disponibles

Annexe 7 – Approche concernant les liquidités

ANNEXE A – CONTEXTE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Contexte

1.1 Comme indiqué dans les précédentes prévisions financières, il importe de noter que ces prévisions sont une projection d'événements futurs et qu'elles peuvent donc faire l'objet de modifications substantielles, susceptibles d'avoir sur elles une incidence positive et/ou négative.

1.2 Ces modifications peuvent être permanentes (par exemple, la diminution des contributions des bailleurs de fonds ou l'augmentation des engagements requis) ou provisoires (par exemple, le report du versement de la contribution d'un bailleur de la fin d'une année au début de l'année suivante).

1.3 Les hypothèses retenues pour l'établissement des prévisions financières et la formulation des recommandations connexes sont énoncées dans les notes explicatives figurant dans l'Annexe 6.

1.4 Les ressources pouvant être allouées sont présentées dans l'Annexe 1 (Calcul des ressources disponibles pour les allocations maximales par pays) et dans l'Annexe 2 (Prévisions relatives aux ressources disponibles jusqu'à fin 2020).

2. ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS SUPPLÉMENTAIRES

2.1 Les prévisions financières font état d'un excédent prévu de 50 millions de dollars (annexe 1), qui pourrait être utilisé pour des allocations supplémentaires. En outre, le FRC et le Conseil sont déjà convenus que jusqu'à 20 % de la valeur des allocations maximales par pays peuvent être ajoutées aux prévisions et financés à partir d'une future reconstitution des ressources pour tenir compte du fait que les fonds de financements approuvés au cours des dernières années de la période de reconstitution sont souvent décaissés pendant la période suivante. Sur la base des projections concernant les projets actuellement en attente, le Secrétariat estime qu'au moins un milliard de dollars de financements approuvés au cours de la présente période de reconstitution des ressources seront décaissés après 2021. En conséquence, le Secrétariat estime qu'il y a peu de risque à porter la valeur du report de 20 à 25 %, soit une augmentation de 100 millions de dollars et un report maximal de 500 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela l'excédent prévu, 150 millions de dollars pourraient être affectés à des allocations supplémentaires, et ainsi accélérer le financement du GPE dans plusieurs pays.

2.2 La **République du Congo (Brazzaville)** était admissible, lors de la précédente période de reconstitution, à une allocation de 10,7 millions de dollars. Celle-ci n'a toutefois pas été utilisée, car la requête a été rejetée au motif que le pays ne respectait pas le prérequis relatif au financement national et ne pouvait justifier une exception. Lorsque l'admissibilité a été convenue pour 2018-2020, la République du Congo n'était plus admissible sur la base du RNB par habitant, et aucune allocation n'a

donc été mise à sa disposition. Toutefois, le pays a depuis été classé dans la catégorie des pays fragiles et répondrait donc aujourd'hui aux critères d'admissibilité. Le pays a également sollicité une allocation. En tant que partenaire existant, il dispose déjà d'un responsable-pays qui collabore actuellement à une revue sectorielle conjointe et à une éventuelle requête de financement au titre du Fonds à effet multiplicateur, et le travail supplémentaire lié à un ESPIG a déjà été pris en compte dans le plan de travail. Compte tenu de ces facteurs et de la disponibilité prévue des fonds, le Secrétariat recommande que l'allocation initiale de 10,7 millions de dollars soit réactivée.

2.3 **Relèvement du plafond** : On compte actuellement sept pays admissibles à l'appui du GPE dont l'allocation 2018-2020 est artificiellement plafonnée à 100 millions de dollars : l'Afghanistan, la République démocratique du Congo, l'Ouganda, le Nigéria, le Pakistan, le Mozambique et l'Éthiopie. Le Conseil avait initialement envisagé de relever le plafond à 125 millions de dollars, sous réserve de l'augmentation des ressources disponibles. Vu qu'il est peu probable que tous les pays tirent parti de ce relèvement alors que d'autres pourraient en bénéficier, le Secrétariat recommande que le plafond soit porté à 125 millions de dollars. Ces sept pays pourraient solliciter ce montant avant la fin de 2020 dans le cadre de leur requête ou à titre de financement supplémentaire si leur financement a déjà été approuvé ou est en cours d'exécution depuis 2018. Pour les pays dont le financement a déjà été approuvé, comme l'Afghanistan, le Secrétariat recommande d'appliquer le processus existant pour les financements supplémentaires, décrit dans le document BOD/2018/06 DOC 06.

3. RISQUES

3.1 Le GPE continue d'être exposé aux fluctuations des taux de change et, en l'absence d'une politique viable de couverture de change (qui a été envisagée), le risque devra être accepté et suivi de près. Le Secrétariat continuera d'étudier avec l'Administrateur fiduciaire les moyens de réduire l'exposition du GPE.

3.2 Il sera également important que le GPE puisse démontrer l'existence de la demande ainsi que sa capacité à absorber les fonds supplémentaires recueillis à Dakar. Malgré l'augmentation importante de la valeur des approbations, un grand nombre de pays n'a pas encore soumis de propositions pour la période 2018-2020.

ANNEXE 1

CALCUL DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LES ALLOCATIONS MAXIMALES PAR PAYS

SCÉNARIO – Tous les montants sont exprimés en millions de dollars	**1**
Montant pour le calcul de l'allocation maximale par pays (2 000 = minimum)	*2000*
Solde d'ouverture – Encaisse non engagée au 1er janvier 2019	590
Solde des accords de contribution signés	580
Annonces de contributions des bailleurs (après prise en compte des incertitudes)	937
Projections des contributions supplémentaires : recommandées par le Secrétariat	240
Projections : report des approbations 2018-2020 (20 % de l'allocation maximale par pays)	399[3]
RESSOURCES AUX FINS DE PRÉVISIONS (A)	**2 745**
Engagements restants au titre des financements déjà approuvés (2013-2018 au 15 mars 2019)	(502)
Provisions pour autres financements (préparations de plans, préparations de programmes)	(35)
KIX	(58,5)
ASA (prorogation du FSCE comprise)	(60)
Fonds à effet multiplicateur*	(290)
Provisions pour autres coûts	
Commission de l'agent partenaire	(47)
Budget de fonctionnement	(80)

[3] 500 millions de dollars en cas d'adoption par le Conseil

Coûts de l'Administrateur	(1)
Non alloué	
KIX (indicatif)	(20)
ASA (indicatif)	(10)
Provisions pour engagements futurs basés sur les allocations maximales par pays pour 2018-2020	(1 591)
MONTANT TOTAL À METTRE EN RÉSERVE (B)	**(2 694)**
EXCÉDENT/(DÉFICIT) PROJETÉ[4]	**50**
Liste des pays disposant d'allocations maximales par pays pour 2018-2020* *Tous les montants sont en millions de dollars*	
Bangladesh	53,9
Bénin [Montant total approuvé en mars 2019]	19,4
Bhoutan	0,7
Burkina Faso	21,2
Burundi [25,6 M$ approuvés en mars 2019]	46,9
Cabo Verde	1,1
Cameroun [7,76 M$ soumis comme financement accéléré pour examen par le GPC en avril 2019]	38,8
République centrafricaine	25,28
Tchad	22,2
Comores	2,7
Congo, Rép. dém. du	100
Côte d'Ivoire [Proposition soumise au GPC en avril 2019]	28
Djibouti	5 + 5 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Dominique	1,3
Érythrée	17,2
Éthiopie	100
Ghana	9,4 + 15 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Grenade	1,3
Guinée	37,9
Guinée-Bissau	0,3
Guyana	1,3

[4] La décision recommandée au Conseil porterait l'excédent projeté à 150 millions de dollars, qui pourraient financer une allocation maximale pour la République du Congo et des requêtes de 125 millions de dollars pour les pays soumis à un plafond

Haïti	16,5
Kenya	9,7
Kiribati	1,8
Rép. kirghize	5 au titre du Fonds à effet multiplicateur
RDP Lao	5
Lesotho	5
Libéria	5,9
Madagascar	19,6
Malawi	48,7
Maldives	2,5
Mali	45,7
Îles Marshall	1,8
Mauritanie	6,8 + 5 au titre du Fonds à effet multiplicateur
États féd. de Micronésie	1,8
Mozambique	100
Népal [Montant total approuvé en mars 2019]	9,2 + 15 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Nicaragua	5
Niger	85,1
Nigéria	100
Pakistan	100
Papouasie-Nouvelle-Guinée [7,4 M$ approuvés en mars 2019]	7,1 + 3,52 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Rwanda	30,8
Samoa	1,9
Sao Tomé-et-Principe	2,5
Sénégal	32,6 + 10 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Îles Salomon	2,5
Somalie	51,8
Sainte-Lucie	1,3
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1,3
Soudan	59
Syrie	25
Tadjikistan	10 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Tanzanie [90 M$ approuvés en mars 2019]	94,24 + 2,5 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Timor-Leste	4,1
Togo	15,6

Tonga	1,8
Tuvalu	1,8
Ouganda	100
Ouzbékistan [Montant total approuvé en janv. 2019]	10 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Vanuatu	2,1
Yémen, Rép. du	32,4
Zambie	15,9 + 10 au titre du Fonds à effet multiplicateur
Zimbabwe	2,9
Total	**1 591 + 91 au titre du Fonds à effet multiplicateur**

ANNEXE 2 – PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES

ANNEXE 2 – PRÉVISIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NON ENGAGÉES					
Tous les montants sont en millions de dollars	**S1 2019**	**S2 2019**	**S1 2020**	**S2 2020**	**S1 2021**
A. Solde d'ouverture – trésorerie et billets à ordre	651	521	836	710	953
A1. Total engagé	62	88	141	300	314
A2. Total non engagé/disponible pour approbation	590	433	695	410	639
B. Entrées de fonds	89	587	237	586	153
Accord de contribution	63	181	56	187	46
Annonces de contributions	26	315	182	306	107
Projections	-	92	-	94	-
C. Sorties de fonds	220	272	363	344	398
D. Nouveaux engagements	246	325	522	358	476
Engagements (financements déjà approuvés)	86	130	64	87	46
Engagements projetés (allocations restantes)	130	140	395	182	367
Autres engagements (y compris KIX, ASA, Fonds à effet multiplicateur non alloué)	30	55	63	88	63
E. Solde de clôture – trésorerie et billets à ordre (A+B-C)	521	836	710	953	708
E1. Total engagé (A1-C+D)	88	141	300	314	393
E2. Total non engagé/disponible pour approbation (A2+B-D)	433	695	410	639	315
Les prévisions montrent que les liquidités devraient être suffisantes pour gérer les engagements et répondre à la demande, sur la base des dates prévues de soumission des requêtes, mais il existe un risque de pénurie temporaire de financements si les contributions des bailleurs sont retardées ou si l'exécution des financements s'accélère sensiblement, ce qui nécessiterait l'application des mesures prévues dans les Lignes directrices générales relatives aux financements du GPE.					

ANNEXE 3 – PRÉVISIONS AUX FINS D'APPROBATION DES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

Les Lignes directrices générales relatives aux financements, approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013, définissent l'approche relative aux prévisions de ressources et aux calendriers que le Conseil doit prendre en compte au moment de décider de l'approbation de nouveaux financements pour la mise en œuvre des programmes.

L'approche recommandée se caractérise essentiellement par les éléments suivants :

- Les prévisions portent sur une période plus courte (six mois) correspondant aux délais habituels de signature des financements. Elles continuent toutefois de prendre en compte les projections financières globales à plus long terme, telles qu'indiquées dans l'annexe 2 du présent document.

- Les prévisions de contributions excluent les projections de contributions supplémentaires établies par le Secrétariat, car il est moins certain que ces fonds soient réellement versés, contrairement aux contributions déjà annoncées ou ayant donné lieu à la signature d'accords de contribution.

- Les prévisions visent à déterminer si les ressources sont suffisantes pour pouvoir financer le premier engagement durant le semestre qui suit l'examen de la proposition par le Conseil, de sorte que celui-ci dispose des données dont il a besoin pour approuver une proposition.

- Étant donné que le Conseil approuve les propositions à hauteur de l'intégralité du montant demandé, il convient de prendre en compte la probabilité de notre capacité à financer également le deuxième engagement et les suivants, le cas échéant. Pour ce faire, on examine les scénarios prévisionnels à long terme (présentés dans l'Annexe 2) pour s'assurer qu'aucun déficit futur n'est prévu en termes de ressources disponibles pour les engagements, et on établit les priorités du deuxième engagement (dans les six mois qui suivent) et des engagements ultérieurs, ainsi que des coûts récurrents du Partenariat mondial avant de financer les engagements au titre des propositions nouvellement approuvées.

Conformément à l'approche recommandée dans les Lignes directrices générales relatives aux financements, les prévisions suivantes ont été établies.

PRÉVISIONS : 1ER JUILLET 2019 - 31 DÉCEMBRE 2019	MONTANTS en millions de dollars
Estimation des ressources disponibles au 1er juillet 2019 (hors contributions prévues jusqu'au 30 juin 2019)	433
Contributions promises et signées, 1er juillet 2019 – 31 décembre 2019	587
Montant total des actifs projetés	**1 020**
Coûts récurrents (budgets du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire, financements pour la préparation de programmes et de plans, FSCE, etc.) – 1er juillet 2019 – 31 décembre 2019	(64)
Engagements prévus pour les financements déjà approuvés venant à échéance entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2019	(216)
Total des engagements projetés	**(280)**
Actifs disponibles pour le premier engagement au titre des requêtes des 3e et 4e cycles de financement de 2019	**740**
Premiers engagements au titre des nouveaux financements approuvés au deuxième semestre 2019, au 31 décembre 2019 (y compris les allocations de supervision et les commissions des agents partenaires y afférents)	(144)
Excédent/(Déficit) projeté	**596**

Le montant des fonds disponibles et des contributions, promises et signées, dont le versement est prévu au cours de la période, minoré des engagements connus déjà approuvés par le Conseil ou au titre des coûts récurrents, dépasse le montant nécessaire pour verser le premier engagement au titre des propositions du 3e et du 4e cycle de financement que le Comité des financements et performances est susceptible de recommander pour 2019 et les coûts afférents aux commissions de l'agent partenaire.

En outre, aucun des scénarios à long terme présentés dans l'Annexe 2 n'anticipe de déficit au niveau des ressources disponibles qui nécessiterait d'inclure dans le calcul des ressources disponibles une provision pour engagements.

ANNEXE 4 – ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020

ANNEXE 4 – ÉTAT DE LA RECONSTITUTION DES RESSOURCES POUR 2018-2020 (Tous les montants sont exprimés en millions)		Contributions annoncées à Dakar + contributions annoncées après Dakar et modifications	Versées à ce jour (au 15 mars 2019)	Valeur restante (au 15 mars 2019)	Valeur totale (au 15 mars 2019)
Bailleurs de fonds	**Devise**	**Contribution annoncée**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**	**Valeur en USD**
Australie	AUD	90,0	0	63,7	63,7
Belgique	EUR	19,5	8,0	14,7	22,7
Canada	CAD	180,0	24,3	112,6	136,9
Danemark	DKK	1231,8	50,3	135,8	186,2
Commission européenne	EUR	337,5	146,7	243,4	390,1
France	EUR	200,0	30,2	197,0	227,1
Allemagne	EUR	75,0	20,7	64,5	85,2
Irlande	EUR	25,0	12,1	16,4	28,5
Italie	EUR	12,0	4,7	9,1	13,8
Japon	USD	2,7	1,8	3,2	5,0
Luxembourg	EUR	1,3	1,5	0,0	1,5
Pays-Bas* **	USD	113,6	56,8	56,8	113,6
Norvège	NOK	2070,0	82,0	161,4	243,3
République de Corée	USD	2,2	0,7	1,5	2,2
Sénégal	USD	2,0	0,0	2,0	2,0
Espagne	EUR	1,5	0,0	1,7	1,7
Suède	SEK	1068,0	53,4	64,8	118,1
Suisse	CHF	33,3	13,9	19,9	33,8
Émirats arabes unis	USD	100,0	24,7	75,3	100,0
Royaume-Uni**	GBP	252,0	34,4	298,2	332,7
États-Unis	USD	75,0	75,0	0,0	75,0
Fondation du Fonds d'investissement pour l'enfance (CIFF)*	USD	2,0	2,0	0,0	2,0
Dubai Cares*	USD	1,0	0,5	0,5	1,0
OSF (via l'AOSI)*	USD	1,0	1,0	0,0	1,0
Stichting Benevolentia (Porticus)*	USD	1,7	0,9	0,8	1,7
Total		**2429,4**	**645,5**	**1543,3**	**2188,8**

*** Contribution approuvée/partiellement approuvée pour des activités ciblées**

**** Contributions assujetties à un plafond de 15 % du montant total de la reconstitution et partiellement liées à des critères de performance**

ANNEXE 5 – État actuel du portefeuille de financements pour la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'éducation

Informations sur les financements en cours au 15 mars 2019						
Pays	**Agent partenaire**	**Date de démarrage**	**Date de clôture**	**Montant du financement**	**Total décaissé**	**Montant non décaissé**
Afghanistan	Banque mondiale	Déc. 18	Déc. 24	98 000 000	-	98 000 000
Bangladesh (financement accéléré)	UNICEF	Oct. 18	Sept. 20	8 332 407	-	8 332 407
Bénin	Banque mondiale	Mars 14	Avril 18	42 300 000	42 030 538	269 462
Bhoutan	Save The Children	Oct. 18	Oct. 21	1 800 000	—	1 800 000
Burkina Faso	AFD	Mars 18	Mars 22	33 800 000	7 878 667	25 921 333
Burundi	UNICEF	Avril 16	Mars 19	20 100 000	19 631 647	468 353
Cabo Verde	UNICEF	Sept. 18	Déc. 21	1 400 000	-	1 400 000
Cambodge	UNICEF	Juil. 18	Déc. 21	6 200 000	-	6 200 000
Cambodge	UNESCO	Juin 18	Mai 21	14 400 000	2 439 485	11 960 515
Cameroun	Banque mondiale	Mars 14	Juin 19	53 300 000	36 819 915	16 480 085
République centrafricaine	UNICEF	Déc. 14	Juil. 18	15 510 000	14 832 798	677 202
République centrafricaine (financement accéléré)	UNICEF	Sept. 18	Mars 20	6 320 000	3 348	6 316 652
Tchad	UNESCO	Juin 18	Juil. 21	8 607 324	2 439 485	6 167 839
Tchad	UNICEF	Juin 18	Juil. 21	19 237 506	-	19 237 506
Comores	UNICEF	Juil. 18	Juil. 21	2 300 000	-	2 300 000
Comores	UNICEF	Sept. 13	Juin 18	4 600 000	4 459 412	140 588
Congo, RD	Banque mondiale	Août 17	Fév. 21	100 000 000	12 445 025	87 554 975
Côte d'Ivoire	Banque mondiale	Mars 18	Mai 22	23 350 000	2 105 079	21 244 922
Djibouti	Banque mondiale	Avril 14	Juin 18	3 800 000	3 798 499	1 501
Érythrée	UNICEF	Mars 14	Déc. 18	25 300 000	20 938 909	4 361 091
Éthiopie	Banque mondiale	Juil. 17	Juin 19	99 500 000	65 304 442	34 195 558
Gambie	Banque mondiale	Juil. 18	Juil. 22	5 000 000	3 200 040	1 799 960
Guinée	Banque mondiale	Juil. 15	Août 19	37 800 000	32 807 185	4 992 815

Guinée-Bissau	Banque mondiale	Déc. 18	Juin 23	4 300 000	-	4 300 000
Guyana	Banque mondiale	Juin 15	Sept. 18	1 700 000	1 698 273	1 727
Kenya	Banque mondiale	Juin 15	Juin 19	88 400 000	72 040 182	16 359 818
République kirghize	Banque mondiale	Mai 14	Juin 18	12 700 000	12 699 459	542
République démocratique populaire lao	Banque mondiale	Juin 15	Déc. 20	16 800 000	6 669 092	10 130 908
Lesotho	Banque mondiale	Juil. 17	Août 20	2 100 000	796 712	1 303 288
Libéria	Banque mondiale	Juin 18	Nov. 21	11 070 000	850 308	10 219 692
Madagascar	Banque mondiale	Juil. 18	Janv. 23	45 700 000	1 200 000	44 500 000
Malawi	Banque mondiale	Déc. 16	Déc. 20	44 900 000	26 244 438	18 655 562
Mali	Banque mondiale	Mai 13	Déc. 17	41 700 000	41 012 073	687 927
Mauritanie	Banque mondiale	Fév. 14	Nov. 18	12 400 000	12 243 001	156 999
Mozambique	Banque mondiale	Sept. 15	Juin 19	57 900 000	50 000 000	7 900 000
Myanmar	Banque mondiale	Mars 19	Août 23	73 000 000	-	73 000 000
Népal	Banque mondiale	Janv. 16	Juil. 19	59 300 000	45 389 006	13 910 994
Niger	Banque mondiale	Juil. 14	Juin 19	84 200 000	69 620 161	14 579 839
Nigéria	Banque mondiale	Mai 15	Juin 19	100 000 000	74 342 964	25 657 036
OECO (États insulaires des Caraïbes)	Banque mondiale	Juil. 16	Sept. 19	2 000 000	1 237 026	762 974
Pakistan (Baloutchistan)	Banque mondiale	Mars 15	Mars 19	34 000 000	34 000 000	-
Sénégal	Banque mondiale	Nov. 13	Mai 18	46 900 000	46 322 809	577 191
Sierra Leone	UNICEF	Sept. 18	Sept. 22	17 200 000	-	17 200 000
Somalie – Rép. fédérale de	CARE	Sept. 18	Sept. 21	17 900 000	—	17 900 000
Somalie – Somaliland	Save The Children	Juil. 18	Juil. 21	7 680 000	-	7 680 000

Somalie (Puntland)	UNICEF	Juin 13	Oct 16	2 100 000	2 087 167	12 833
Somalie (Puntland)	UNICEF	Oct. 17	Sept. 20	5 600 000	2 121 997	3 478 003
Somalie (Somaliland)	UNICEF	Juin 13	Sept. 17	4 200 000	4 175 811	24 189
Somalie (centre-sud)	UNICEF	Oct. 13	Déc. 17	8 200 000	7 611 232	588 768
Soudan du Sud	UNICEF	Janv. 19	Janv. 23	35 700 000	-	35 700 000
Soudan du Sud	UNICEF	Janv. 13	Mai 18	36 100 000	34 782 567	1 317 433
Soudan du Sud (financement accéléré)	UNICEF	Juil. 18	Mars 19	6 000 000	1 448 126	4 551 874
Soudan	Banque mondiale	Avril 13	Fév. 19	76 500 000	75 968 394	531 606
Tanzanie	SIDA	Juil. 14	Déc. 18	94 800 000	94 800 000	-
Tanzanie (Zanzibar)	SIDA	Mars 18	Mars 22	5 761 000	2 497 127	3 263 873
Togo	Banque mondiale	Mars 15	Sept. 19	27 800 000	22 284 737	5 515 263
Ouganda	Banque mondiale	Août 14	Juin 19	100 000 000	71 199 287	28 800 713
Ouzbékistan	Banque mondiale	Oct. 14	Juil. 19	49 900 000	42 102 158	7 797 842
Yémen, République du	UNICEF	Mars 14	Mars 19	72 600 000	37 060 453	35 539 547
Zambie	DFID	Nov. 13	Sept. 18	35 200 000	21 264 000	13 936 000
Zimbabwe	UNICEF	Déc. 16	Déc. 19	20 580 000	10 770 578	9 809 422
Zimbabwe (part variable) et Fonds à effet multiplicateur	UNICEF	Sept. 18	Déc. 20	18 820 000	-	18 820 000
Total				**2 012 668 237**	**1 197 673 613**	**814 994 624**

Informations sur les engagements au 15 mars 2019			
Par agent partenaire	**Montants des financements**	**Engagés**	**Non engagés**
AFD	112 000 000	86 078 667	25 921 333
CARE	17 900 000	6 449 601	11 450 399
DFID	60 400 000	46 500 000	13 900 000
Save the Children International	11 400 000	6 224 329	5 175 671
SIDA	105 443 256	102 232 256	3 211 000
UNESCO	30 067 324	11 938 970	18 128 354
UNICEF	432 737 655	334 754 206	97 983 449
Banque mondiale	2 098 320 000	1 780 366 667	309 620 000
Total	**2 868 268 235**	**2 374 544 696**	**485 390 206**

*** Ces montants incluent les financements dont les requêtes sont approuvées par le Conseil, mais qui sont en attente de mise en œuvre et ne sont pas encore en activité. Les financements ont généralement des fonds engagés par l'Administrateur fiduciaire avant le démarrage de la mise en œuvre.**

ANNEXE 6 – NOTES EXPLICATIVES POUR LES ANNEXES 1 ET 2

Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture figurant dans les annexes 3 et 4 représente la trésorerie disponible dans le Fonds du GPE au 1er janvier 2019. Le Fonds catalytique n'a reçu aucune nouvelle allocation depuis juillet et a été clôturé le 31 décembre 2018.

Dans l'Annexe 1, les fonds engagés désignent le montant des ressources affectées au financement des engagements existants, tels que les financements pour la mise en œuvre des programmes qui ont déjà été approuvés par le Conseil d'administration, mais dont le montant n'a pas encore été décaissé.

Les ressources non engagées/disponibles pour approbation désignent le montant des ressources disponibles susceptibles d'être allouées à de nouvelles activités approuvées par le Conseil d'administration.

Entrées de fonds

Les entrées de fonds se composent principalement des contributions des bailleurs de fonds réparties en trois catégories :

- **Accords de contribution signés :** Accords signés entre le bailleur de fonds et l'Administrateur fiduciaire précisant le montant que le bailleur accepte de verser, l'échéancier des versements et toutes les conditions afférentes auxdits versements. Le solde des accords de contribution signés au 1er janvier 2019 s'élevait à **580 millions de dollars**.

- **Annonces de contribution :** Montants que les bailleurs de fonds ont annoncé vouloir verser à l'occasion d'une conférence de reconstitution des ressources, d'une annonce publique ou d'une communication écrite émanant d'un représentant officiel, mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord de contribution signé. Il importe de noter que si certains bailleurs de fonds formulent des promesses sur plusieurs années, ils ne peuvent signer des accords de contribution qu'une fois par an. Le solde de l'encours des contributions annoncées – après exclusion et prise en compte des augmentations ou réductions d'annonces de contribution – s'élève à **937 millions de dollars**. **Les annonces de contribution suivantes ont été exclues :**

 i. *Le montant total de l'annonce de contribution du Royaume-Uni n'a pas été pris en compte dans les prévisions pour deux raisons principales : la contribution est plafonnée à 15 % de la valeur totale des nouvelles contributions et la promesse de contribution est subordonnée à des conditions de performance supplémentaires dont la réalisation a été pleinement évaluée par le DFID. De ce fait, seul un montant de 253 millions de dollars sur une contribution maximale potentielle de 298 millions de dollars a été pris en compte dans les prévisions relatives aux ressources disponibles pour tenir compte de ces risques.*

- **Projections :** Estimations élaborées par le Secrétariat des contributions supplémentaires prévues sur la base des informations dont il dispose grâce à ses contacts avec les bailleurs de fonds actuels et potentiels. Aux fins d'établissement des prévisions financières, seules les projections raisonnables des bailleurs de fonds ayant déjà fait la preuve de leur capacité à contribuer au Partenariat mondial ont été prises en compte, parallèlement aux rendements des investissements du Fonds du GPE. Le montant des projections incluses dans les prévisions s'élève à **240 millions de dollars** et a été accru à partir de décembre pour tenir compte des annonces de contribution futures pour la période 2018-2020.

Sorties de fonds

Les sorties de fonds reflètent les transferts de fonds des Fonds fiduciaires aux agents partenaires, et les transferts de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles du Secrétariat et de l'Administrateur fiduciaire.

La majeure partie des sorties de fonds découle des transferts de fonds opérés par l'Administrateur fiduciaire pour financer les décaissements au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes. Les sorties de fonds sont calculées à partir de simples projections selon lesquelles les financements pour la mise en œuvre seront décaissés sur une période de trois à quatre ans afin de tenir compte des retards prévus dans les signatures ou les reconductions de financements.

Il importe de noter que les sorties de fonds ont des répercussions sur le niveau des ressources engagées, mais pas d'incidence sur celui des ressources non engagées qui sont utilisées pour prendre des engagements financiers.

Nouveaux engagements

Les engagements de financement sont des obligations relatives à l'octroi de ressources financières aux agents partenaires pendant une période prédéterminée. Depuis le 1er janvier 2013, la pratique consiste à engager des financements pour la mise en œuvre de programmes par tranches annuelles pendant toute la durée du financement. (par exemple, trois tranches pour un financement sur trois ans).

Les prévisions relatives aux engagements au titre des financements pour la mise en œuvre des programmes sont basées sur l'estimation que fait le Secrétariat des dates de réception des dossiers de requête des pays concernés et se fondent uniquement sur les financements déjà approuvés par le Conseil ou les allocations maximales par pays annoncées ou devant être annoncées lors de la prochaine réunion du Conseil. Il convient de noter que, dans un certain nombre de cas, l'estimation du Secrétariat diffère du calendrier suivant lequel le pays a indiqué qu'il soumettrait une requête. Les prévisions tiennent compte des informations éventuellement disponibles concernant la répartition du budget proposé sur toute la durée du financement ; lorsqu'aucune information n'est disponible, le Secrétariat émet des hypothèses d'engagement sur trois à quatre ans, conformément au nouveau modèle de financement.

Solde de clôture

Le solde de clôture représente le niveau prévu des ressources disponibles à la fin de chaque période.

Aucun des scénarios ne prévoit que le solde des ressources non engagées/disponibles pour approbation soit négatif : autrement dit, les financements pour la mise en œuvre des programmes ne devraient pas être interrompus du fait d'un manque de ressources. Cela étant, les prévisions sont susceptibles d'évoluer et tout événement négatif – comme la réduction des contributions des bailleurs de fonds ou le retard des versements, ou encore la majoration du montant des requêtes de financement ou la présentation de ces requêtes avant la date prévue – pourrait avoir pour conséquence un déficit des ressources non engagées. Dans ce cas, étant donné que l'Administrateur fiduciaire ne peut engager de fonds à découvert, l'engagement (et le transfert ultérieur) de ressources au titre des financements sera retardé jusqu'à ce que le versement de nouvelles contributions comble le déficit. Ces questions sont traitées plus en détail dans les Lignes directrices générales relatives aux financements approuvées par le Conseil d'administration en mai 2013.

Il existe actuellement un risque de déficit temporaire de financement, en particulier si d'autres bailleurs de fonds réduisent leurs annonces de contributions et/ou cherchent à concentrer leurs contributions sur les dernières années du cycle de reconstitution des ressources, ou en cas d'accélération de la mise en œuvre des financements.

Annexe 7 APPROCHE CONCERNANT LES LIQUIDITÉS

Le Secrétariat reçoit de plus en plus de demandes détaillées de la part des contributeurs justifiant que leurs contributions ne dépassent pas les besoins. L'absence de directives claires relatives à une approche approuvée par le GPE en matière de liquidités rend ces conversations plus difficiles qu'elles ne devraient l'être.

La gestion des fonds du GPE diffère de celle de nombreux autres fonds d'intermédiation financière de la Banque mondiale. Lorsqu'une requête est approuvée par le Conseil ou le Comité, les fonds sont engagés (c'est-à-dire affectés à cette fin par l'Administrateur fiduciaire et disponibles en vue de leur transfert) puis transférés au cours du cycle de mise en œuvre du financement, généralement en trois tranches ou plus. Ainsi, bien que les fonds ne soient pas engagés avant qu'ils ne soient nécessaires, il est implicitement convenu qu'ils seront disponibles lorsque l'agent partenaire en fera la demande. Comme l'indique l'annexe 1 des prévisions, des ressources continuent d'être engagées pour des financements approuvés il y a plusieurs années.

D'autres fonds, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, s'engagent à un financement intégral dès l'approbation du financement, et doivent donc toujours disposer de liquidités suffisantes pour couvrir le montant total au moment de l'approbation. En moyenne, le FEM verse un milliard de dollars par an à ses agents partenaires, tandis que son solde de trésorerie déclaré le plus récemment dépassait 4,6 milliards de dollars (soit plus de quatre années de décaissements). Un autre fonds, le GAFSP, a également déboursé en 2018 un peu plus de 110 millions de dollars tout en maintenant un solde de trésorerie moyen supérieur à 400 millions de dollars.

Comme indiqué dans le dernier rapport de l'Administrateur fiduciaire du GPE (31 décembre 2018), le montant total des fonds alloués s'élève à 3 303,1 millions de dollars, alors que le montant engagé est de 2 780,3 millions de dollars, soit un solde à engager de 522,8 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, les liquidités s'élevaient à 651,3 millions de dollars, dont 61 millions ont été engagés et 589,6 millions sont disponibles aux fins d'engagement, indiquant ainsi que si les niveaux de liquidités étaient relativement élevés (on note généralement une hausse temporaire de la trésorerie en fin d'année, car de nombreux bailleurs versent leurs contributions en décembre), ils correspondent assez bien aux engagements restant à prendre.

Le GPE doit disposer de liquidités pour engager des fonds et ne peut pas compter sur les annonces de contributions des bailleurs ni sur les accords de contribution. La majorité de ces accords ne

portant que sur une année et étant rarement signés longtemps à l'avance, le montant et la date de versement des fonds correspondant aux annonces de contributions des bailleurs ne sont généralement pas connus d'avance. Par conséquent, pour trouver un juste milieu entre le risque de disposer de fonds insuffisants et de compromettre notre capacité à prendre des engagements ou à transférer des financements en temps opportun, et le risque de détenir trop de fonds et de sembler inefficace, le Secrétariat recommande que le FRC approuve un niveau de liquidité optimal correspondant à neuf à douze mois des transferts monétaires annuels prévus. Ce montant est nettement inférieur à celui des FIF comparables, mais est jugé suffisant pour faire face à d'éventuels chocs temporaires (retard conséquent dans les paiements d'un ou de plusieurs bailleurs importants ou flambée inattendue de la demande des pays). Sur la base des projections actuelles, un solde de trésorerie optimal de neuf à douze mois serait compris entre 475 et 635 millions de dollars pour la période de douze mois se terminant en juin 2020 et entre 560 et 740 millions de dollars pour la période se terminant en juin 2021, car les décaissements devraient s'accroître.

Le Secrétariat surveillera les niveaux appropriés à l'occasion des prévisions semestrielles et un indicateur de risque reflétera ces niveaux dans le cadre de gestion des risques.

Flux de trésorerie (EXEMPLE) basé sur une reconstitution des ressources de trois ans

